



Ouagadougou, le **26 JUIL 2021**

Communiqué n°2021-00000044 / MESRSI/SG/UJKZ/P
relatif au recrutement des étudiants au **master professionnel en Population et Santé**
à l'Institut Supérieur des Sciences de la population (ISSP)
Session 2021 -2022

Le président de l'Université Joseph KI-ZERBO porte à la connaissance des étudiants et travailleurs qu'il est ouvert à l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), **un recrutement de trente-cinq (35) étudiants sur sélection de dossiers** pour une formation de master professionnel en Population et Santé pour l'année académique 2021-2022.

1. Conditions d'admission :

- être ressortissant d'un pays d'Afrique subsaharienne francophone ;
- être titulaire d'au moins une licence dans une discipline relative à la population ou la santé ;
- être titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur pour les candidats des sciences de la santé (médecine/pharmacie) ;
- avoir exercé dans le domaine «population et santé» constitue un atout ;
- avoir déposé à l'ISSP un dossier de candidature reçu par la Commission (cachet de la poste faisant foi) le **15 septembre 2021 à 15 heures au plus tard**.

2. Durée de la formation

La formation dure 21 mois répartis sur quatre semestres (2 années académiques). Les cours sont en présentiel et se déroulent le jour.

3. Frais d'inscription et de formation

Pour les candidats qui se prennent eux-mêmes en charge, les tarifs sont les suivants (FCFA) :

| PAYS | Année 1 | | Année 2 | | Total |
|------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|-----------|
| | Frais d'inscription | Frais de formation | Frais d'inscription | Frais de formation | |
| UEMOA | 50.000 | 500.000 | 50.000 | 500.000 | 1.100.000 |
| Hors UEMOA | 250.000 | 500.000 | 250.000 | 500.000 | 1.500.000 |

4. Possibilités de bourses

L'ISSP offre des bourses partielles (non compris les frais de voyage et de subsistance à Ouagadougou). Les candidatures féminines sont encouragées.

5. Composition du dossier

Le dossier de demande d'admission au programme de Master doit comporter :

1. une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
2. un curriculum vitae de trois (3) pages maximum ;
3. une copie certifiée conforme des pièces suivantes :
 - a. un acte de naissance ou jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu ;
 - b. un diplôme / attestation de Licence (au moins) ou de doctorat d'Etat en médecine/pharmacie indiquant si possible les mentions obtenues ;
 - c. le relevé des notes de la Licence et éventuellement de la Maîtrise/DEA/DESS pour les candidats ayant atteint ce niveau ;
 - d. le relevé des notes, la notification officielle de la mention ou le PV de soutenance pour les candidats ayant un diplôme d'Etat de docteur en médecine/pharmacie ;
 - e. une attestation de travail s'il y a lieu ;
 - f. le diplôme du baccalauréat.
4. une lettre de motivation (d'une page maximum) ;
5. deux lettres de recommandation de deux personnalités de référence (une professionnelle et une universitaire si possible) adressées directement à la commission pédagogique du programme à l'adresse ci-dessous indiquée ;
6. avoir complété en ligne la fiche signalétique disponible sur le site web du Master : <http://www.issp02.issp.bf/Formations/FrmInscription.aspx>
Lire attentivement la note explicative de remplissage. Le lien d'accès à cette note est : <http://www.issp.bf/index.php/fr/admission-au-programme/212-admissions-et-inscriptions/233-notice-explicative>.


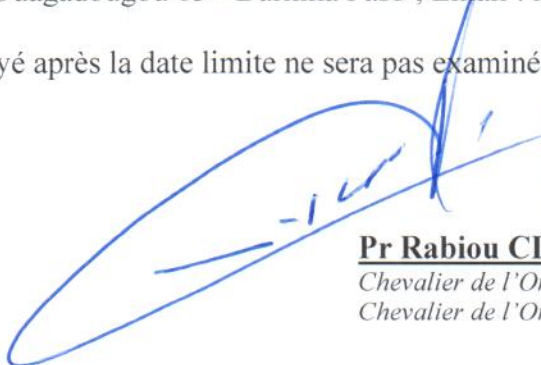
6. Renseignements complémentaires

Les résultats seront publiés **le 30 septembre 2021** et les cours débuteront **le 15 octobre 2021**.

Pour toute information, prière contacter :

La Commission pédagogique des programmes de master : Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), 03 BP 7118 Ouagadougou 03 - Burkina Faso ; Email : master@issp.bf

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas examiné.



Pr Rabiou CISSE
Chevalier de l'Ordre national
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

Diffusion : Trois (3) fois par jour : matin, midi et soir pendant sept (07) jours

Ampliations :

- DAOI
- VP/EIP
- AC
- ISSP